



MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
Article 27 du Code de la Commande Publique

DECISION DU PRESIDENT

N°01/2023

(selon art. L2122-22 – 4^è alinéa du CGCT)

Prise en vertu de la délégation donnée par le

COMITE SYNDICAL DU 09.03.2023

(délibération n°41/2021)

Présentation faite au Comité Syndical du 09.03.2023

OBJET DU MARCHÉ :

AMENAGEMENT DU SMMAR – Achat de mobilier

Lieu de prestation du service : Pole d'échange scolaire

Objectif :

Aménagement du SMMAR et au pôle d'échange scolaire dans des modulaires. Achat de mobiliers.

Type de marché : fournitures

Estimation : € 18 000 (HT) soit € 21 600 (TTC)

Délai d'exécution prévu : 2 semaines

Mode de passation : Conformément à l'article R. 2122-8 (Valeur inférieure aux seuils) du Code de la commande publique, le marché est passé par consultation.

Décision de lancement de la procédure : 20/01/2023

Date de la publication : 31/01/2023

Date limite de remise des offres : 14/02/2023

Critères d'attributions :

- Achat ECO RESPONSABLES 40 %
- DELAIS 30 %
- PRIX 30 %

Candidatures reçues :

3 OFFRES : BUREAU SERVICES, AB CONCEPT, LACOSTE

Attribution du marché à BUREAU SERVICES pour un montant de 14 554,44 € TTC